



RELIQUES DE SAINT BARTHÉLÉMY - 1735

Ordonnance du 25 juillet 1735

Le curé du lieu a présenté un petit reliquaire d'argent où sont contenues des reliques de Saint Barthélémy avec un certificat d'authenticité.

Après inspection de ce reliquaire, du certificat, du sceau « *sain et entier* », le curé est autorisé à exposer les reliques dans son église paroissiale. Il faudra toutefois déposer ce petit reliquaire dans un autre, plus grand et plus convenable.



Saint Barthélémy - chapelle Sixtine

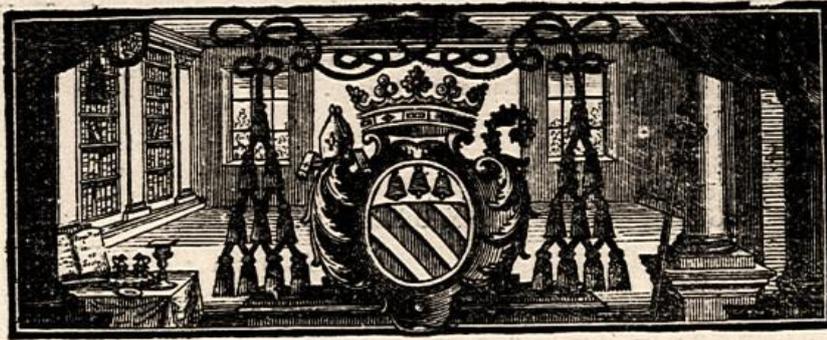
Saint Barthélémy a été écorché. Il porte le couteau de son martyre et la dépouille de sa propre peau. L'église de Maizières-lès-Brienne est dédiée à Saint Julien de Brioude.

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62



1771-1772 - ETAT DU PRODUIT DES AUMÔNES FAITES EN FAVEUR DES INCENDIÉS

Les incendies étaient courants dans les villages. Les victimes perdaient tout : effets personnels, maison, meubles, grains, bétail. Ils se trouvaient livrés à la charité publique : parents, voisins, autorités religieuses, pouvoir royal.



ÉTAT

DU PRODUIT DES AUMONES^A FAITES EN FAVEUR DES INCENDIÉS DU DIOCÈSE DE TROYES.

Depuis le premier Avril 1771, jusqu'au premier Avril 1772.

I L estoit dans la Caisse sur les Quêtes de l'année dernière, la somme de	8949 l. 16 f. 0 d.
Monseigneur l'Evêque a donné	300
Messieurs du Chapitre de Saint Urbain	30
Messieurs les Chanoines Réguliers de Saint Loup	12
Messieurs les Chanoines Réguliers de Saint Martin-ès-Aires.	9
Messieurs les Prieur & Chanoines Réguliers de Trinité	12
Messieurs de l'Abbaye de Beaulieu	30
Messieurs de l'Abbaye de la Pitié	18
Messieurs de l'Abbaye de Montier-la-Celle.	36
Messieurs de l'Abbaye de Larivour	12
Messieurs les Religieux de Boulancourt	6
Messieurs de l'Abbaye du Reclû	6
Messieurs les Prêtres de l'Oratoire du Saint-Esprit	12
Les RR. PP. Chartreux	12

De Troyes, ce 26 Avril 1772.

137
93
—
44
197

1772

14
29
—
14

13
27
12
5
34
—
93

13
27
306
—
39

190
73
—
117

150
33
—
117

LA Quête pour les pauvres Incendiés, Monsieur, a été à trois cent trente livres dix-neuf sols trois deniers près, aussi abondante que l'année dernière. Quoique nous voyons avec la plus grande satisfaction que cette bonne œuvre se soutient, cependant les malheurs que nous avons éprouvés cette année ont été si considérables & si multipliés, que pour procurer à ces infortunés le soulagement que nous avons cru absolument nécessaire, nous avons été obligé d'y employer non-seulement tout le produit de la Quête de cette année, mais même de prendre sur les fonds que nous avons en réserve la somme de seize cent cinquante-trois livres sept sols six deniers. C'est ce qui doit ranimer votre zèle pour tâcher que les Aumônes de l'année prochaine nous mettent à même de remplacer ces fonds; vous connoissez combien il est essentiel de pouvoir soulager sur le champ ceux qui sont incendiés.

Notre Bureau sera composé, comme l'année dernière, de Monsieur l'Abbé de Challemaison, l'un de mes Vicaires Généraux, qui sera toujours chargé de la Recette, de Monsieur Danton, Chanoine de l'Eglise Cathédrale, de Monsieur Ruelle, Curé de Saint Julien, de Monsieur de la Huproye, Doyen des Conseillers de l'Élection, & de Monsieur Denelles.

Vous pourrez vous adresser à celui de ces Messieurs qu'il vous plaira, pour les affaires concernant le Bureau. Je suis avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

† C. M. J. Evêque de Troyes.